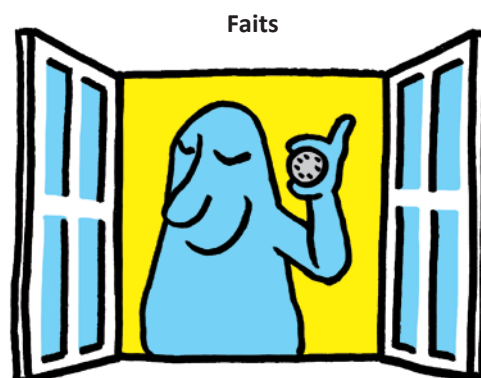


Mythe



Faits

«Les assureurs-maladie dilapident l'argent des primes en frais publicitaires et de marketing.» **Vraiment?**

Mythe: Selon les estimations, les assureurs-maladie dépendent entre 200 et 400 millions de francs pour la publicité et le marketing. Toutefois, ils se gardent bien de déclarer ouvertement ce montant, car il s'agit de l'argent des primes provenant de l'assurance obligatoire des soins (AOS) qui est dilapidé en mesures publicitaires inutiles à l'origine du renchérissement du système de santé.

Faits: En 2011, les assureurs-maladie ont dépensé au total 77 millions de francs pour le marketing, la publicité et les commissions, soit 0.3 centime par franc de primes ou 0,3% des dépenses globales. Ces chiffres sont divulgués chaque année dans la statistique de l'assurance-maladie sociale publiée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Contexte: Un coup d'œil à la statistique de l'assurance-maladie sociale montre que les dépenses des assureurs-maladie relèvent principalement de deux catégories: les dépenses destinées au paiement des prestations de tiers (factures des cabinets médicaux, hôpitaux, pharmacies, EMS, etc.) et les dépenses administratives.

En 2011, quelque 25 milliards de francs ont été facturés aux assureurs-maladie pour des frais de traitement et des prestations médicales dans le cadre de l'AOS. Les frais administratifs afférents au règlement de ces créances et au suivi de la clientèle se sont élevés à 1.2 milliard de francs sur la même période, la majeure partie, soit environ 80%, étant dévolue aux salaires et aux prestations sociales. Les dépenses de «marketing, publicité et commissions» des assureurs étaient de 77 millions de francs, ce qui représente 0,3% ou 0.3 centime par franc de primes.

Conclusion: Il est avéré que l'affirmation selon laquelle les assureurs-maladie dépenseraient jusqu'à 400 millions de francs par an pour la publicité et le marketing est sans fondement, tout comme l'affirmation selon laquelle les assureurs ne déclareraient pas ouvertement ces coûts. Les chiffres sont en effet accessibles à tous dans la statistique de l'assurance-maladie obligatoire de l'Office fédéral de la santé publique.

¹ Source: site Internet des auteurs de l'initiative pour une caisse publique d'assurance-maladie

² Source: Statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2011 – Tableaux XLS 1.01d et 8.06d (OFSP)

Transparence des coûts dans l'assurance obligatoire des soins²

25 milliards

Frais de traitement facturés
(médecins, hôpitaux, thérapies, pharmacies, EMS, etc.)

1.2 milliard

Frais administratifs

77 millions

Frais de marketing,
publicité et commissions